

ANNEXE B – DESCRIPTION DE FONCTION

Stagiaire postdoctoral.e

La ou le stagiaire postdoctoral est une personne qui a entrepris d'acquérir, à temps complet et pour une durée déterminée, une expertise complémentaire en participant aux activités de recherche de l'Université, à titre de stagiaire postdoctoral au sens de la présente convention collective.

L'Université Laval reconnaît que, pendant leur formation, les stagiaires postdoctoraux jouent un rôle essentiel dans la réalisation et le développement des activités de recherche à l'Université, en contribuant à l'avancement des connaissances et à la formation d'étudiantes et d'étudiants, en participant au rayonnement des équipes de recherche et en favorisant, par leur présence, la diffusion et le partage des idées nouvelles.

Pour ce faire, la ou le stagiaire postdoctoral peut se voir confier diverses tâches et responsabilités liées à la fonction de recherche dont la conception de projets, la collecte et l'analyse de données, de même que la communication des résultats de recherche.

Dans le cadre de son stage, notamment mais non exclusivement, la ou le stagiaire postdoctoral peut être amené à :

1. Développer et gérer un projet de recherche. Établir les échéanciers, les priorités et les ressources nécessaires.
2. Effectuer la recherche de littérature, conceptualiser des projets, en déterminer la démarche expérimentale, les protocoles et les paramètres d'analyse.
3. Produire des connaissances scientifiques à l'aide de calculs, observations, expériences et raisonnements. Réaliser la recherche à partir de méthodes scientifiques afin d'obtenir des données et assurer l'analyse et l'interprétation des résultats.
4. Rédiger différents écrits, incluant les protocoles et procédures, rapports et articles scientifiques, résumés et autres médiums de présentation. Participer à des congrès à titre de présentatrice ou présentateur.
5. Conceptualiser et rédiger des projets dans le cadre de demandes de fonds auprès d'organismes subventionnaires.
6. Participer à la formation ou à l'encadrement d'autres membres de l'équipe de recherche (personnel de soutien, étudiantes et étudiants gradués, auxiliaires de recherche, professionnelles et professionnels de recherche, etc.).